

L'an deux mille vingt-deux, le 04 Avril à 19 heures 00 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, Maire.

Date de la convocation : 28 Mars 2022

Étaient présents : Les membres du conseil municipal étaient présents, Mme Virginie IDE est arrivée en cours de séance.

Ordre du jour :

- Vote du Compte Administratif 2021 du Budget de la Commune et de l'eau
- Vote du Compte de Gestion 2021 du Budget de la Commune et de l'eau
- Vote de l'affectation du Résultat
- Vote de la Fiscalité Locale
- Fixation du prix de l'eau (si interconnexion non effective au 01/01/2023) et point travaux
- Délibération de demande d'adhésion au SIEP du Santerre
- Vote du Budget Primitif 2022 de la Commune et de l'Eau
- Vote mise en place du régime indemnitaire
- Pacte financier CCHS
- Questions diverses :

Salle des fêtes - Fondation du patrimoine - Concession cimetièrre - Hors les murs tiers lieu numérique proposition salle - Nouveaux points d'apports volontaires verres et proposition nouvelle localisation - Animations commune-Tours Elections

Monsieur le Maire, avant d'ouvrir la séance informe l'assemblée qu'il lui a été remonté que « Mr le Maire et son conseil cachait des choses ».

Monsieur le Maire, profondément blessé par ces propos puérils, met l'accent sur le fait que toutes les actions entreprises sur la commune sont transparentes vis à vis des administrés et qu'il n'y avait jamais une telle communication autour de celles-ci. Il invite également à regarder ce qu'il se passe dans d'autres communes qui se contentent du minimum voire, rien.

Monsieur JEAN, ancien Maire du village et conseiller municipal, se permet d'ajouter que cela est bien évidemment le fait d'une minorité et qu'il en a lui-même connu ce genre de désagrément lors de son mandat précédent...

Toute l'équipe municipale se joint à Monsieur JEAN pour faire état de son soutien à Monsieur le Maire pour tout le travail accompli et souhaite que les choses s'apaisent dans la sérénité.

Monsieur le Maire tient à remercier Mr DELBART, habitant du village, qui a créé un nouveau logo pour la commune, il a également fait un « book » photos de l'église qui nous a servi pour le dossier auprès de la Fondation du Patrimoine.

Depuis le dernier conseils quelques évènements se sont produits :

- Un hommage à l'Ukraine a été rendu à notre niveau avec l'illumination du mur du monument aux couleurs de l'Ukraine. Au niveau de la Communauté de Communes, un don de 15000 euros va être effectué auprès d'un organisme dédié.

- Un nouveau bureau a été élu au sein du comité des fêtes.

- L'après-midi des aînés a été renouvelée aujourd'hui, au programme goûter, jeux de société. Le prochain rendez-vous est fixé au 06 Mai.

- L'église a subi des incivilités, cela est en cours de réparations, mais aura tout de même coûté 500 euros à la commune.

- Les 2 salles de classes et la salle des fêtes sont désormais équipées de capteurs de CO2.

- Il a été constaté un écoulement sur la place. Il n'y a pas de fuite cela proviendrait peut-être du logement communal, la recherche est en cours.

- Le supplément LED a été déployé dans la commune. Mr Le Maire rappelle que l'éclairage est public et non privé. En effet, le passage au LED fait que désormais seule la voirie est éclairée comme le veut la loi ce qui occasionne des questionnements légitimes. Il rappelle que le village est éclairé toute la nuit ce qui peut également être reproché mais il s'agit là d'un choix et d'un besoin exprimé par la majorité des habitants.

- L'opération Hauts de France Propres a été succès avec beaucoup de bénévoles. Seul bémol, on ne peut que déplorer l'importance des déchets collectés...

- Deux potelets signalant un passage piétons ont été fauchés sur la Chaussée, ils seront remplacés.

- Il a été procédé à l'adjudication du marché de l'église qui a été attribué à Mr SAUVE.

Une réunion avec la fondation du patrimoine a eu lieu.

En ce qui concerne la réfection intérieure de l'église, l'inscription de cette dernière est à l'étude. La question sera étudiée ultérieurement.

1/Compte administratif 2021 de la commune

Il est tout d'abord procédé à l'élection du Président de séance, à savoir : Mr Claude JEAN.

Monsieur le Maire fait état d'une baisse des produits notamment dû au non-versement en 2021 d'une régularisation d'attributions compensatrices 2020-2021 versées par la CCHS. Celles-ci ont été versées en Février 2022. Les charges courantes ont augmentées (cavité dans la rue de la Venelle, changement des urinoirs de l'école, coût de la COVID avec le nettoyage de l'école ...). De plus, il a fallu passer des écritures de régularisation d'un placement datant 1999, échu en 2009 et jamais sorti des actifs. Tout cela a engendré un déficit de fonctionnement.

Le compte administratif de l'année 2021, est alors exposé aux membres du conseil municipal :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultat de clôture
Investissement	- 11 673,65 €	0,00 €	- 37 855,98 €	0,00 €	- 49 529,63 €
Fonctionnement	258 919,90 €	11 673,65 €	- 44 100,43 €	0,00 €	203 145,82 €
TOTAL	247 246,25 €	11 673,65 €	- 81 956,41 €	0,00 €	153 616,19 €

Il est souligné que l'excédent pour l'année 2021 est de 153 616,19 €uros.

Monsieur le Maire se retire préalablement au vote.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le Compte Administratif 2021.

2/ Projets 2022

□ Eglise : Provision de 35 000 euros qui représente la partie des prestations Mr Sauvés sur les 1^{ères} tranches mais avec l'accord dérogatoire à la règle de financement des 80% Monsieur le Maire espère ne quasiment rien déboursier sur 2022.

Le projet de restauration de l'église se poursuivra si la commune est accompagnée financièrement.

Il est convenu de ne pas aller au delà de 60 000 euros, part communale, pour l'ensemble de la restauration. Les phases avant projet et projet sont à régler à Mr Sauvé à hauteur de 21 000 euros.

□ Vidéoprotection : 80108 euros HT soit 96130 euros TTC, subventionnée à 80 %, soit 63582 euros (DETR et Département sur projet initial + extension)

Ce chantier sera réalisé sous réserve du bon déploiement de la fibre cette année

□ Sécurisation D88: 40 192 euros HT soit 48 230,40 euros TTC (Il est possible de solliciter l'aide du Département au titre des Amendes Police à hauteur de 30%, soit 19 292€). Cependant, il est urgent et prudent d'attendre : un rendez-vous avec le Département pour avis a eu lieu aujourd'hui même ce qui engendre de possibles modifications. Il convient également d'attendre la future politique d'accompagnement des territoires par le Département, une autre subvention serait possible.

Il paraît nécessaire d'harmoniser les chantiers avec celui de l'interconnexion eau. Donc nous serons plutôt sur une réalisation dernier trimestre avec impact sur budget 2023.

14 400 euros TTC, soit 30% seront peut-être demandés en acompte par la CCHS sur fin 2022 début 2023.

□ Compléments LED 12 points : 7 110 euros HT soit 8 532 euros TTC (fait en Mars, voté en 2021)

□ Achat d'un nouvel ordinateur pour la Mairie 1 592.33 euros et un ordinateur portable 1 091.24 euros : 2 683.87 euros HT soit 3 221 euros TTC (une demande de subvention auprès de l'Etat a été demandée au titre de la DETR pour 40%, soit 1 082 euros).

□ Mobilier, sol et peintures de la salle de classe : mobilier 4 393.63 euros + plafonniers LED 676 euros = 5 069.63 euros HT soit 6 084 euros TTC (une demande de subvention auprès de l'Etat a été demandée au titre de la DETR pour 40% demandée 1 757 euros)

□ Travaux complémentaires D1029, MOE compris : 31 353,72 euros TTC Monsieur le Maire explique à l'assemblée que c'est 6 000 euros de moins par rapport au prévisionnel. Auquel il faudra retirer la participation fond de concours CCHS +/- 9 900 euros soit 21 531 euros TTC

□ VMC Logement et aérations : 835 euros TTC

□ Défense Incendie étangs : 4 248 euros TTC (fait en janvier, voté en 2021).

Voilà pour le côté investissement, et en fonctionnement il convient de prévoir une hausse de la participation du SISCO due à une régularisation de mise à disposition d'employée sur 2 ans $\frac{1}{2}$ auprès de la commune d'ESTREES-MONS et à des travaux réalisés par INTERESTO en 2017 et jamais réclamés. Mr Jean apporte certains détails à l'époque de sa présidence. Mr Saintot précise que le bureau du Sisco fait du bon travail avec une remise à plat de nombre de points après avoir dû gérer plus de 2 années de crise sanitaire avec des protocoles fort compliqués. Il tient tout de même à rappeler que cette année, chaque élève de Brie scolarisé dans le regroupement, coûtera 2000 €. Il n'acceptera pas que ce caractère exceptionnel devienne pérenne. Un point sera fait en cours d'année. Une hausse des fournitures gaz, électricité, essence est à prévoir également.

En ce qui concerne les subventions, voici ce qui est proposée :

- Fête de Bois : 1 000 euros
- Comité des Fêtes : 500 euros
- Club de gym : 400 euros
- Souvenir français : 50 euros
- Autres : 550 euros

Madame Cannaert s'interroge sur le bien fondé d'une subvention au Comité des Fêtes au vu de leur trésorerie. Mr Saintot estime normal d'aider une association du village. Les subventions sont votées à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention à l'Université Rurale de la Cologne qui l'a sollicité.

Après délibérations, il est décidé, à l'unanimité des membres présents, d'octroyer une subvention de 100 euros à l'Université Rurale de la Cologne.

Pour 2023, il faudra prévoir les travaux de sécurisation de la D88, des travaux rue de Labarre et ruelle Cochet, mais également s'interroger sur le devenir du poste occupé par Gaëtan qui ne sera plus aidé.

En 2024, le résultat sera de nouveau stabilisé et les réserves reconstituées.

3/ Vote du compte gestion 2021 de la commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

4/ Affectation du résultat de la commune

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter le résultat de l'année 2021 sur l'exercice 2022, à savoir 153 616,19 €uros.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité de membres présents.

5/ Vote de la Fiscalité Locale

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux suivants, pour l'exercice 2022, à savoir :

Taxe foncière bâtie : 32,38 %

(Taux communal 6,84% au quel s'ajoute le taux départemental 25,54%)

Taxe foncière non bâtie : 22,94 %

Assurant un produit à taux constant de 90 881 €uros.

Le Conseil Municipal accepte la proposition.

Monsieur le Maire explique tout de même à l'assemblée que la commune devra peut-être augmenter la fiscalité, notamment du non-bâti, dans les années à venir.

6/ Vote du Budget Primitif 2022 de la commune

Monsieur le Maire a précédemment exposé aux membres du conseil municipal les projets de budget concernant la commune qui a été préparé pour l'année 2022.

Après lecture, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le budget présenté.

7/ Vote du Compte Administratif de l'eau 2021

Il est tout d'abord procédé à l'élection du Président de séance, à savoir : Mr Claude JEAN.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas eu d'opération d'investissement en 2021.

L'emprunt du château d'eau est toujours en cours. La maintenance du réseau est confiée à l'entreprise HYDRA LHOTELLIER.

Le compte administratif de l'année 2021, est alors exposé aux membres du conseil municipal :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultat de clôture
Investissement	- 919,79 €	0,00 €	6 759,33 €	0,00 €	5 839,54 €
Fonctionnement	74 864,88 €	919,79 €	2 486,09 €	0,00 €	76 431,18 €
TOTAL	73 945,09 €	919,79 €	9 245,42 €	0,00 €	82 270,72 €

Il est souligné que l'excédent pour l'année 2021 est de 82 270,72 €uros.

Monsieur le Maire se retire préalablement au vote.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le Compte Administratif 2021.

8/ Vote du Compte de Gestion de l'eau 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

9/ Affectation du résultat de l'eau

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter le résultat de l'année 2021 sur l'exercice 2022, à savoir 82 270,72 €uros.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité de membres présents.

Concernant les travaux d'interconnexion, Monsieur le Maire expose que les sondages sont en cours.

La commune a reçu une réponse au courrier qu'elle avait adressé à l'Élysée il y a quelques mois. Notre problématique a bien été prise en compte et transmise à la Ministre de la transition écologique, Mme POMPILI.

10/ Vote du prix de l'eau

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il convient de fixer le prix de l'eau applicable au 1^{er} Janvier 2023, dans l'hypothèse où le projet d'interconnexion avec le réseau d'eau du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Santerre ne serait pas réalisé au 31 décembre 2022.

Ce prix comprend notamment le coût du m³ d'eau, la location du compteur, la redevance au Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC).

Après délibérations, il est décidé, à l'unanimité, de reconduire le prix du m³ d'eau à 1.30 € pour l'année 2023.

En ce qui concerne le redevance SPANC, elle sera facturée dans son intégralité, à savoir 15 euros Hors Taxes, comme c'était le cas l'année dernière.

Il est précisé que le montant de la location des compteurs sera de 4,51 euros Hors Taxes.

11/ Vote du Budget Primitif de l'eau 2022

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de budget concernant l'EAU qui a été préparé pour l'année 2022.

Il a été choisi de tenir compte d'une subvention de l'Etat à hauteur de 35% et non 40%, en plus de la subvention FNADT. Le plan de financement du projet d'interconnexion avait déjà été évoqué lors de séances ultérieures.

Après lecture, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le budget présenté.

12/ Adhésion au sein du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les délibérations des Communes de Brie et Mesnil-Bruntel en date du 9 Septembre 2021 approuvant le projet,

Considérant la qualité de l'eau potable distribuée et impactée fortement par les nitrates et les pesticides sans solution court terme de rétablissement de sa qualité,

Considérant les démarches entamées afin de trouver une solution,

Considérant que l'adhésion au SIEP du Santerre apparait comme une des meilleures alternatives pour délivrer une eau de bonne qualité sanitaire aux communes de Brie et Mesnil-Bruntel,

Considérant l'avis favorable du SIEP en date du 5 Juillet 2021 approuvant les démarches,

Considérant les appuis financiers apportés par l'Etat dans la mise en place d'une interconnexion sous conditions de réaliser les travaux avant le 31 Décembre 2022,

Messieurs Les Maires des communes de Brie et Mesnil-Bruntel demandent au Conseil du SIEP du Santerre de se prononcer sur les points suivants :

- Valider leurs demandes d'adhésions au SIEP du Santerre à compter du 1^{er} Janvier 2023
- Acter que les communes de Brie et Mesnil-Bruntel prendront à leur charge les travaux nécessaires à cette interconnexion
- Mettre en sommeil le point de captage existant.
- Les budgets Eau des 2 communes seront cédés au SIEP du Santerre dans leur intégralité.
- Les 2 communes transmettront le détail précis de leurs réseaux de distribution et leurs fichiers abonnés à jour sous le format qu'exigera le SIEP.
- Une information détaillée sera établie par le SIEP avec les 2 communes en amont de l'adhésion.

Par ailleurs, Monsieur le Maire présent un comparatif entre une facture d'eau de la commune de Brie et une du SIEP, l'écart ne sera que de 3 centimes pour 120m³...

13/ Mise en place du régime indemnitaire au profit des agents de la communes

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que lors du conseil municipal du 14 Décembre 2021, il avait été décidé d'attribuer une prime aux agents de la commune. Or, cette délibération a été rejetée

par la Sous-Préfecture, d'une part par rapport au huis clos qui avait été demandé à ce moment et d'autre part car les primes doivent être attribuées dans le cadre du RIFSEEP.

Monsieur le Maire le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir procéder à l'annulation de la délibération en date du 14 Décembre 2021 attribuant le versement d'une prime aux agents de la commune.

Après délibération, il est décidé, à l'unanimité des membres présents, d'annuler cette délibération.

Le comité technique du centre de gestion a donc été saisi d'une demande de mise en place de Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP). Il a rendu son avis en date du 08 Mars dernier.

Aussi, Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir délibérer quant à la mise en place de ce dispositif qui concernera les agents administratif et technique de la commune.

Ce régime indemnitaire se compose de deux parties :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ; Elle vise à valoriser l'exercice des fonctions. Cette indemnité repose d'une part sur une formalisation de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.
- un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CI).

Après délibérations, il est décidé, à l'unanimité des membres présents, d'instituer le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel.

14/ Pacte Fiscal et Financier de la CCHS

Depuis le changement des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Somme (CCHS), et afin de maintenir un même niveau de participation financière, le conseil communautaire de la CCHS a adopté à l'unanimité un pacte financier et fiscal avec l'ensemble de ses communes membres.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour l'application de ce pacte.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la signature de ce pacte financier et fiscal.

15/ Questions diverses

- Containers à verre, La commune va recevoir de nouveaux containers à verre et la CCHS prend à sa charge les dalles en béton. Aussi Monsieur le Maire propose de les mettre sur le côté de la place avec le point relais. Ils seront ainsi près de la salle des fêtes.

Monsieur JEAN rappelle que les emplacements avaient été choisis pour desservir chaque côté de la D1029. Mr Le Maire précise que ces emplacements gênent les riverains et que des dépôts sauvages sont courants, bien souvent fait de gens de passage. L'emplacement ainsi décidé bénéficiera de la vidéoprotection.

- Salle des fêtes, elle demeure ouverte sous la responsabilité du Maire et une demande de dérogation a été formulée auprès de la commission sécurité concernant le problème d'ouverture de la séparation de la cuisine. Il a été proposée comme mesure compensatoire la fourniture d'une couverture anti-feu. Si cela n'abouti pas, il faudra envisager de fermer l'ouverture de la cuisine sur la salle. Un rapport de l'APAVE a également été transmis.

- Fondation du patrimoine : Monsieur le Maire informe que pour la réhabilitation de l'église du village il a été évoqué, lors d'une séance ultérieure, de faire appel à la Fondation du Patrimoine afin de lancer une souscription publique.

Dans le cadre d'un dépôt de dossier, il convient d'honorer des frais de dossier pour un montant de 150 €uros.

Après délibérations, cette proposition est acceptée, à l'unanimité des membres présents, par le conseil municipal, et il est accepté le principe du lancement d'une souscription publique via la Fondation du Patrimoine et de payer les frais de dossier qui y seront attachés pour un montant de 150 euros.

- Concession cimetièrè : La commune a reçu une demande d'attribution de concession dans le cimetière du village par une personne qui est originaire de BRIE qui n'y réside plus actuellement. Les membres du conseil acceptent cette attribution.

- « Hors les murs tiers numérique » ; ce service de la CCHS va se déplacer dans les communes. Une personne va être embauchée à cet effet et du matériel acheté.

Monsieur le Maire a donc proposé la salle de classe qui est actuellement inoccupée pour que ce service ait lieu à BRIE. Nous verrons si la commune est retenue.

- Télévision ; suite à la réception des courriers en Mairie, contact a été pris avec les parcs éolien qui rejettent toute responsabilité. Un questionnaire va être adressé aux personnes concernées qui devront le compléter, le faire certifier par un antenniste et le transmettre à l'ANFR.

- un embellissement du talus situé à côté du monument aux morts est prévu et sera à la charge de Mr BOUQUET (propriétaire des logements de l'ancienne boucherie) que nous remercions.

En ce qui concerne l'organisation des élections présidentielles, les tours de garde ont été transmis aux conseillers. Il est rappelé que des éléments de protection seront fournis.

- Animations de la commune et du comité des fêtes à venir, 16 avril chasse aux œufs, 30 avril et 1^{er} mai goûter, tours de manège gratuits et réderie, 08 Mai cérémonie de l'armistice, 21 Mai fête du bois, 21 Juin fête de la musique, 13 et 14 Juillet repas et jeux, août concours des maisons fleuries, 10 et 11 septembre exposition photos, 18 Septembre Loto, 04 Octobre journée bleue, octobre repas des aînés, 31 Octobre Halloween, 11 Novembre cérémonie de l'armistice, week-end du 03 Décembre Téléthon, 04 Décembre Arbre de Noël, 10 Décembre Marché et 31 Décembre Saint-Sylvestre.

Date à définir pour la formation des gestes qui sauvent.

Monsieur le Maire clôture la séance en adressant ses remerciements à toute l'équipe municipale.

La séance est levée à 21h20.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Marc SAINTOT

